



DIPE/24-1006-884 du 06/05/2024

PROMOTION DE GRADE 2024 - TABLEAUX D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGREGES, CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Références : Décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié - décret n° 72-581 du 4-8-1972 modifié - décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié - décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n°2017-120 du 1-2-2017 - arrêté du 10-5-2017 modifié - décret n°2019-234 du 27/03/2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique - arrêté du 14/06/2019 fixant la liste des pièces justificatives permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement dans la fonction publique de l'État - lignes directrices de gestion ministérielles parues au BOEN spécial n°3 du 07/12/2023 - lignes directrices de gestion académiques parues au bulletin académique spécial n°507 du 19/02/2024.

Destinataires : Monsieur le président d'Aix Marseille Université - Monsieur le président d'Avignon Université - Monsieur le président de l'école centrale de Marseille - Monsieur le directeur de l'Institut d'études politiques - Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs de services académiques - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement privé du second degré - Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale du second degré - Mesdames et messieurs les conseillers techniques - Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale des premier et second degrés - Mesdames et messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI, Chef de Bureau - 04 42 91 74 26 - Mme BOURGEOIS, Gestionnaire - 04 42 91 71 48 (corps des Certifiés, PLP et PSYEN) - Mme SALOMEZ, Gestionnaire - 04 42 91 73 44 (corps des agrégés) - Mme SCHNEIDER, Gestionnaire - 04 42 91 73 76 (corps des CPE et PEPS) DIPE-bureau des actes collectifs

Annule et remplace la circulaire parue au bulletin académique n°1003 du 01/04/2024

**CHANGEMENT DE LA DATE D'ÉVALUATION DES DOSSIERS SERVANT À
L'ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS**

- L'évaluation des dossiers des personnels affectés dans les établissements de l'enseignement secondaire par les corps d'inspection et chefs d'établissement se fera au travers de l'application I-Prof :

DU 22 AVRIL AU 31 MAI 2024 INCLUS

- Concernant l'évaluation des dossiers par l'autorité hiérarchique des personnels affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur, des services académiques, ou détachés dans l'enseignement privé : les listes des éligibles qui exercent au sein de ces établissements vous seront adressées par la division des personnels enseignants (DIPE), bureau des actes collectifs, **le 22 avril 2024.**

Les agents auront la possibilité de consulter les avis émis sur leur dossier par les évaluateurs du 3 au 12 juin 2024 sur I-Prof. **Ces avis ne sont pas susceptibles de recours.**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines